DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-six juin deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet :
38 - Restauration des quatorze stations du Chemin de Croix à l'Eglise Saint-Léger. Demande de subvention au Département de l'Ain

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Sonia CHEVAUCHET, Marine PARROT,

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Christine PITTI), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Caroline MANZONI)

ABSENTS : -

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Fatih KAYGISIZ est nommé secrétaire de séance.

Mme Marie-Jo LEVILLAIN, rapporteur expose au Conseil municipal que L'Eglise Saint-Léger à OYONNAX abrite en son sein quatorze stations formant un Chemin de Croix. Celui-ci était stocké dans l'Eglise et non affiché car il présente de très nombreuses dégradations, aussi bien sur les toiles que sur les cadres en bois.

En effet, ces quatorze tableaux présentent des déchirures, des décollements de peinture et sont relativement empoussiérés et encrassés. On note des apparitions de soulèvement en partie inférieure des tableaux. Le système d'accroche des tableaux est à revoir. Les cadres sont abîmés : écailles, usure de l'or, présence de trous, restaurations précédentes de mauvaise qualité... Les toiles sont déformées, la peinture craquelée. Il y a des soulèvements et des écaillages.

La Ville a donc décidé de rénover ce Chemin de Croix.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Dé-restaurer les opérations anciennes dégradées sur les tableaux (opération limitée sur la station XI) et assainir les matériaux constitutifs d'origine,

- Stabiliser l'état de conservation des tableaux,

- Rétablir la lisibilité de chaque station,

- Harmoniser l'état de présentation de l'ensemble du Chemin de Croix,

Objet :
38 - Restauration des quatorze stations du Chemin de Croix à l'Eglise Saint-Léger. Demande de subvention au Département de l'Ain

- Restaurer les cadres ou les remplacer pour assurer la mise en valeur du Chemin de Croix,

Les tableaux seront restaurés pour un montant maximum de **70 000 € HT.**

Cette opération étant importante, aussi bien en termes de durée que financièrement, la restauration des quatorze stations s'étalera sur 3 années budgétaires.

Le plan de financement pour cette première année (2023) s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Restauration des 14 tableaux	16 700 €	Département de l'Ain	5 000 €
		Autofinancement	11 700 €
TOTAL	16 700 €		16 700 €

Le plan de financement pour la seconde année (2024) s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Restauration des 14 tableaux	33 400 €	Département de l'Ain	10 000 €
		Autofinancement	23 400 €
TOTAL	33 400 €		33 400 €

Le plan de financement pour la troisième année (2025) s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Restauration des 14 tableaux	19 900 €	Département de l'Ain	5 000 €
		Autofinancement	14 900 €
TOTAL	19 900 €		19 900 €

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter le Département de l'Ain dans le cadre d'une aide au patrimoine, pour la restauration et l'accrochage des quatorze tableaux de l'Eglise Saint-Léger.

Fait à Oyonnax, le 26 juin 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 28 JUIN 2023
- par sa publication le 28 JUIN 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)